



Désignation du président de séance, appel des membres du bureau et calcul du quorum :

Présents :

TARI Monique - TAIX Géraldine - PARTOUCHE-COLOMAR David - AMIC Cyril (absence dans l'après-midi) - NEVIERE Evelyne - MACHARD Sandra - PINCEMIN Leela (en remplacement de PAPAIN Marie France) - CONDETTE Justine (absente le matin)

Invité :

FARNAUD Jérôme

Absents :

PAPAIN Marie France - HARLOQUE Christian - AZAÏS Frédéric - BUCHET REDON Isabelle - LACROIX Sylvie - MARTINEZ Céline - PAUMIER Magali - FLOURY Yvan

⇒ **Le quorum n'est pas atteint** avec 7 présents sur 15 membres au moment des votes

- **Les membres présents décident que les votes se feront par mail sans anonymat.**

Président de séance : Géraldine TAIX

Secrétaire de séance : David PARTOUCHE-COLOMAR

Désignation en remplacement du poste de la commission exécutive (remplacement d'isabelle :

Message à Isabelle du 9 septembre 2022 pour l'informer de la fin de son détachement à mi-temps sur le droit syndical Sécurité Sociale,

Réponse d'Isabelle le même jour accusant réception de la décision syndicale,

Courrier envoyé le 19 septembre 2022 à la fédération :

Nous vous informons par ce courrier, que nous avons pris la décision de mettre fin au droit syndical sécurité sociale et ex RSI de madame BUCHET REDON Isabelle qui se décomposait comme suit :

- 50% de droit syndical national sécurité social
- 50% de droit syndical par extension du droit ex RSI

L'état de santé de madame BUCHET REDON Isabelle ne lui permet plus d'assumer au sein du syndicat protection sociale de Provence ses responsabilités (responsable formation et développement ainsi que l'animation de la section syndicale de la caisse primaire d'assurance maladie des Bouches du Rhône).

Nous avons, préalablement à ce courrier, informé l'intéressée par message.

Pour permettre au syndicat de fonctionner, nous avons décidé de procéder au remplacement partiel d'Isabelle BUCHET REDON. Madame Leela PINCEMIN, salariée de la caisse d'allocation familiale de Vaucluse sera détachée à hauteur de 25% de droit syndical national sécurité sociale. Elle reprendra la mission du développement au sein du syndicat.

Remplacement d'Isabelle BUCHET REDON par Leela PINCEMIN voté à la majorité (Bureau Syndical et Commission Exécutive)

Remplacement de Christian HARLOQUE par Philippe BALDINO voté à la majorité (Bureau Syndical)

Remplacement de Marie-France PAPAIN : poste vacant / la Commission Exécutive va renouveler un appel à candidature

Point trésorerie :

- La clôture des comptes 2021 est toujours en cours car nous avons beaucoup de difficultés à récupérer les pièces justificatives pour effectuer les rapprochements,
- Les rapprochements bancaires n'ont pas été fait dans le logiciel « tréso syndicat »
- Pas de paiement de notre trésorier fait depuis le 1^{er} mars 2022,
- Magali PAUMIER Trésorière adjointe du syndicat n'arrive pas à récupérer toutes les pièces nécessaires à la clôture des comptes 2021.
- Géraldine TAIX a payé :
 - 3 factures d'imprimeurs (mars avril et mai 2022)
 - La location des locaux de l'URI 2021 et 2022 qui étaient restées sans règlement (2X 900€)
 - Diverses frais de militants non payés depuis février 2022
 - 1 facture de copies effectuées à l'URI de 2021
 - La cotisation ASSECO non payée en 2022 (décision du BS de payer chaque année pour que nos adhérents soient bénéficiaires des services ASSECO, 1€ par adhérent)
 - Refacturation Bureau Fédéral de Lyon non faite à ce jour (mai 2022)
 - Refacturation congrès confédéral non faite à ce jour (juin 2022, 3000€ environ)
 - Refacturation campagne électorale non faite à ce jour (5000€)

Géraldine, seule détentrice d'un accès de paiement au crédit mutuel avec le trésorier, essaie de payer au fur et à mesure de ses disponibilités tous le retard accumulé.

A ce jour :

- 2 chèques ont été fait à l'URI PACA pour payer les 2 ans de location du bureau (2021-2022)
- 1 chèque a été fait à l'AFETE pour un montant de 867€ pour ce qui concerne l'ensemble des formations suivies par nos adhérents
- 1 chèque a été fait à l'AFETE pour payer la cotisation annuelle 2022 pour un montant de 115,50€

Notre trésorier est en arrêt maladie (prévue de longue date) jusqu'à la mi octobre.

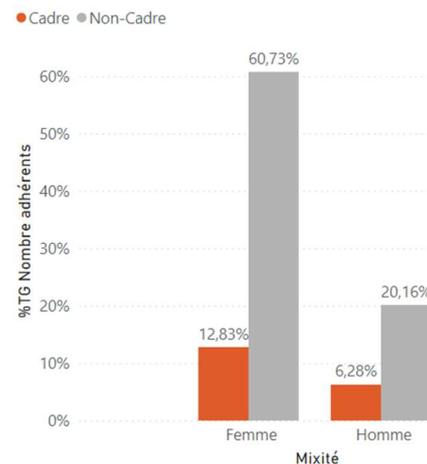
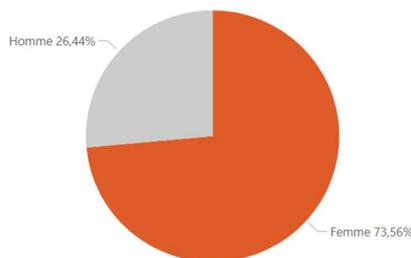
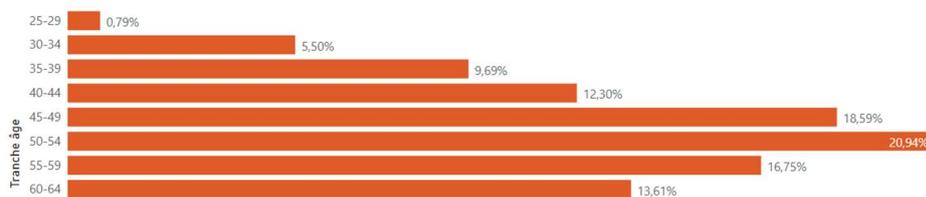
A son retour nous ferons un point sur l'organisation de son poste et le droit qui s'y attache afin que la situation que nous rencontrons à ce jour ne se reproduise plus,

La comex reviendra vers le bureau syndical afin de présenter les axes d'amélioration que nous aurons décidés avec le Trésorier et si besoins, cela fera l'objet d'une procédure valider par un vote en bureau syndical.

Point développement :

Depuis le 1^{er} janvier 2022 : 18 adhésions (dont 2 transferts) pour 22 radiations (dont 2 transferts)

	adhésion/s	radiation/s
AG2R		2
ARS PACA	1	
CAF 13		1
CAF 83	5	1
CAF 84	2	
CPAM 83	1	1
CPCAM 13		1
CPRP SNCF		1
DRSM		2
MALAKOFF HUMANIS	1	3
MGEN CAIRE VAL	3	
MGEN PIERRE CHEVALIER	1	2
MUTUALITE FRANCAISE PACA	2	2
MUTUELLE DU VAR EMOA		1
PRO BTP		2
UGECAM RHONE AZUR		1



Régliées/Impayées		
Statut	Nombre cotisations	Pourcentage
Impayé	62	1,59%
Réglié	3 269	98,41%
Total	3 331	100,00%

Régularisées/Impayées		
Statut	Nombre cotisations	Pourcentage
Impayé	62	98,65%
Régularisé	1	1,35%
Total	63	100,00%

Appel à candidature conseil de discipline CARSAT SUD EST :

Le conseil de discipline de la CARSAT SUD EST est une instance chargée d'examiner les dossiers des agents de la sécurité sociale qui font l'objet d'une sanction disciplinaire pouvant aller jusqu'au licenciement.

Dans ce cadre, nous avons deux postes à pouvoir dans le collège employés :

- Le poste de Carine DESMOULIN
- Le Poste de Anne PINOS VITALI

Aucun retour des sections syndicales sur l'appel à candidature / la Commission Exécutive va faire une relance aux sections.

Appel à candidature poste référent cadre et logement :

Aucun retour des sections syndicales sur l'appel à candidature / la Commission Exécutive va faire une relance aux sections.

Retour sur les opérations CEZAM et Challenge Le Grand Boost :

Aucun retour des sections syndicales / opérations non déployées par les DS

Retour sur les affiches et choix pour octobre (développement/visibilité CFDT) :

Aucun retour des sections syndicales sur l'affiche : L'adhésion à la CFDT, c'est service compris

Proposition de la Commission exécutive des affiches (diffusées sur le site) :

- Logement pour les jeunes (moins de 30)
- Mémo du proche aidant [Sécu]
- Guide de la parentalité [Sécu]
- Droits des salariés [Sécu]

Proposition du bureau : faire une affiche pour informer les salariés de la prise en charge partielle par les employeurs des abonnements aux transports en commun

Echanges sur l'organisation des évènements visio conférence, réseaux socio, after work :

La section syndicale de la CPAM 83 souhaiterait organiser un événement d'ici fin 2022/début 2023

Actualité des branches :

Secteur Sécu :

Négociation salaires 2022 :

La CFDT peut être fière de la pression qui a été mise sur les décideurs politiques :

- De nombreux députés et sénateurs ont en effet interpellé le gouvernement,
- Le 5 juillet la CFDT a de nouveau interpellé l'Ucanss par le biais d'une déclaration liminaire au sujet des salaires.
- La CFDT a interpellé l'Ucanss une fois de plus, sur la baisse toujours constante du pouvoir d'achat des salariés du Régime Général et l'absence d'augmentation de la valeur du point depuis 2017.
- Les niveaux de rémunérations se situent sous le SMIC pour les deux premiers niveaux de rémunération des employés malgré la récente mesure « bas salaires » mise en œuvre par décisions unilatérales des employeurs des organismes locaux. Sans cette mesure, le niveau 3 se trouverait également sous le SMIC.
- Au rythme des revalorisations automatiques du SMIC, le 3ème niveau des employés va d'ailleurs rapidement passer en dessous de ce dernier !
- La CFDT a rappelé également qu'environ 60% des salariés de la Sécurité Sociale ont été bénéficiaires de la prime inflation.
- L'inflation atteindrait sur les 12 derniers mois, 5,8% au mois de juin 2022 : Cela ne fait qu'accroître la perte de pouvoir d'achat des salariés de la Sécurité Sociale et la précarisation pour une partie d'entre eux !

A l'heure où les retraités et les bénéficiaires de minimas sociaux vont voir leurs pensions et allocations augmenter de 4% au 1er juillet, à l'heure où les salariés touchant le SMIC ont vu leur rémunération évoluer de 5,8% depuis octobre 2021, à l'heure où les fonctionnaires vont voir leur point d'indice augmenter de 3,5%, c'est au tour des salariés du Régime général de voir augmenter leur valeur du point !

L'Ucanss nous a convié fin août à une négociation salaire le 6 septembre sans nous en dire plus. Et c'est par voie de presse que le 2 septembre est annoncé qu'à la demande des ministres de la Santé, du Budget, du Travail et des Solidarités, la séance de négociations salariales prévue le 6 septembre, pourra s'ouvrir avec le souhait du gouvernement d'une revalorisation de la valeur du point « de même ampleur que celle de la fonction publique » soit à hauteur de 3,5%.

La Fédération a adressé dans la foulée un communiqué de presse pour acter cette ouverture de négociation sur la base d'un « dégel » de la valeur du point.

C'est une première victoire pour les salariés et leur pouvoir d'achat et la CFDT y ait pour beaucoup ! Nous poserons également des jalons pour la négociation salariale 2023 et pour une ouverture rapide des négociations sur la classification avec des moyens budgétaires dédiés.

Déclaration CFDT PSTE Négociation salaire du 6 septembre : article du 8 septembre

Cfdt:
Secteur
Sécurité sociale

FLASH INFO SALAIRES 2022

Clap de fin pour la Nég. Salaires 2022

Le 20 septembre, s'est tenue la dernière séance de négociation Salaires 2022. L'employeur s'était engagé à porter les demandes des organisations syndicales auprès des Pouvoirs Publics et du COMEX UCANSS.

Les Pouvoirs Publics sont restés inflexibles quant à une évolution plus forte de la revalorisation du point. L'employeur affirme que la proposition est "ferme et définitive" :

→ l'augmentation de la valeur du point sera de **3,5 %**,
→ à effet au **1er octobre 2022**.

Les Pouvoirs Publics maintiennent ce cadrage budgétaire, estimant :

- que les salariés de la Sécurité sociale bénéficient déjà d'un complément d'intéressement de 200 € en octobre,
- que la revalorisation de la valeur du point de 3,5 % a des conséquences différentes sur la rémunération des salariés de la Sécurité sociale et sur celle des fonctionnaires.

La **CFDT** a regretté avec force cette position des Pouvoirs Publics en rappelant à l'employeur que les agents de la Sécurité sociale ne sont pas des fonctionnaires mais bien des salariés de droit privé et ne bénéficient donc pas de certaines mesures automatiques.

En l'absence d'accord valablement signé, **l'employeur a tenu à rappeler qu'il y aurait pas de "plan B" et donc pas d'augmentation collective et pérenne.**

L'employeur renvoie la balle dans le camp des organisations syndicales. Le projet d'accord salarial sera **ouvert à la signature le 4 octobre.**

20 septembre 2022

Retrouvez nous sur :

TELETRAVAIL :

Le 10 mai, s'est tenue la négociation travail à distance.

Cette dernière portant sur les trois conventions collectives, la CFTC, la CFCEGC, la CGT, FO et la CFDT siégeaient donc à cette réunion.

L'objet de cette séance était d'avancer sur la deuxième proposition employeur traitant du télétravail.

De nombreuses revendications CFDT avaient d'ores et déjà été prises en compte.

Les 21 et 23 juin, se sont tenues deux nouvelles séances de la négociation travail à distance.

L'objet de ces séances étaient de finaliser la négociation travail à distance.

La balance est largement positive sur les avancées et intégrations d'une grande partie de nos revendications.

Les membres du comité des négociateurs Sécurité Sociale se sont donc prononcés à l'unanimité en faveur de la signature de cet accord.

La CEF a décidé de donner mandat à signature.

FO et la CGT ont décidé de ne pas signer ce protocole d'accord au niveau de la convention collective employés et cadres, ce qui fait que nous sommes le seul signataire de cet accord sur cette CCNT.

Ségur de la Santé : les métiers de la filière éducative des UGECAM enfin couverts !

Le 9 juin, s'est tenue la négociation Ségur de la santé, relative à la transposition de la mesure dite Laforcade issue du « Ségur » de la santé aux métiers socio-éducatifs des UGECAM.

Cette dernière portant sur la CCNT des employés et cadres, seuls la CGT, FO et la CFDT siégeaient donc à cette réunion.

L'objet de cette séance était d'étudier la proposition employeur. La CFDT a commencé par lire une déclaration liminaire transmise le 9 juin aux syndicats Protection Sociale et qui avait vocation à être transmise aux salariés des organismes de Sécurité Sociale.

Intégration par l'employeur de 6 métiers supplémentaires non prévus dans le cadre de la mission Laforcade

- Formateurs professionnels - Moniteur de formation - Ergonome - Chargé d'insertion professionnelle, d'animation - Assistants sociaux éducatifs - Intervenant en activité physique adapté

A la demande de la CFDT, sur le nombre de salariés concernés, l'UCANSS a répondu que ce nouveau volant du complément de rémunération Ségur représentait entre 1850 et 1900 salariés. La CFDT a également questionné l'UCANSS concernant les métiers non éligibles à la prime Ségur après ce nouveau volant du complément de rémunération « Ségur de la santé ». L'UCANSS indique qu'une partie des salariés des sièges ainsi que l'intégralité des salariés travaillant pour une fonction support au sein des établissements médico-sociaux ne sont pas éligibles à ce dernier.

Finalement, 82% des salariés des établissements médico-sociaux seraient éligibles à tout ou partie du complément de rémunération « Ségur de la santé ». Cet accord a été soumis à signature le 23 juin. Les membres du Comité des négociateurs ont donné un avis favorable à la signature de ce PA. La CEF a donné mandat à signature. Cet accord a également été signé par FO. L'agrément de cet accord est intervenu le 30 août mais avec une réserve, ce qui est inédit.

Cette « réserve d'interprétation » porte sur la liste des métiers.

En effet, nous avons réussi à étendre cette liste au six métiers suivants :

- Formateurs professionnels
- - Moniteur de formation
- - Ergonome
- - Chargé d'insertion professionnelle, d'animation
- - Assistants sociaux éducatifs
- - Intervenant en activité physique adapté

La Direction de la Sécurité Sociale précise que lesdits professionnels seront éligibles au complément de rémunération si le salarié assure à titre principal une fonction socioéducative.

L'Ucanss nous a assuré en lien avec la DNGU mettre tout en œuvre pour que les salariés concernés bénéficient bien du complément de rémunération Ségur de la Santé.

La CFDT fort de sa signature œuvrera également en ce sens.

Nous serons amenés à évoquer ce sujet au début de la RPN du 6 septembre consacrée aux salaires.

NEGO FORMATION PROFESSIONNELLES :

Deux séances de négociation ont eu lieu les 25 mai et 12 juillet. Elles portaient sur la négociation relative à la formation professionnelle.

Il s'agissait des deux premières séances de négociation sur le sujet.

Cette négociation concernant les 3 conventions collectives, la CFDT, la CFECGC, la CFTC, FO et la CGT participaient à cette réunion.

La négociation porte sur un projet d'avenant à l'accord du 19 décembre 2019 relatif à la formation professionnelle afin de négocier :

- Sur la contribution conventionnelle supplémentaire de 0,15% prévue dans l'article 9 du PA relatif à la Formation Professionnelle du 19 décembre 2019.

En effet, ce thème doit être négocié tous les trois ans.

- Sur le dispositif PRO-A pour inclure cinq nouvelles certifications à savoir :

- Le CQP de manager opérationnel ;
- Le diplôme d'état d'accompagnant éducatif et social ;
- Le diplôme d'état d'assistante de service social ;
- Le diplôme d'état de Conseiller en Economie Sociale et Familiale ;
- Le master de manager stratégique L'Ucanss a également proposé d'augmenter la durée de la VAE à hauteur de 48h (à la place de 24H) pour les salariés ayant un niveau de diplôme infra bac. Pour finir, l'Ucanss nous a proposé de valoriser l'activité de formateur interne à titre accessoire et de l'accompagnateur AFEST (Action de Formation En Situation de travail) par l'octroi d'une prime déclinée de celle des tuteurs.

Lors de cette première séance, la CFDT est intervenue sur le dispositif PROA pour signaler notre incompréhension sur le faible nombre de mise en place de ce dernier d'une manière globale ce qui est encore plus marqué dans les UGECAM (0 infirmier et moniteur éducateur et un seul aide-soignant) alors que ce dispositif a été lancé le 20 février 2021.

La CFDT a également rappelé son attachement à voir figurer dans cet accord la reconnaissance de l'activité de formateur occasionnel (formateur interne à titre accessoire ou accompagnateur AFEST).

Pour finir, La CFDT a également revendiqué une amélioration du dispositif CEP (Conseiller en Evolution Professionnelle) en permettant une prise en charge de deux fois en 5 ans avec un droit à congé d'une demi-journée.

L'UCANSS nous a proposé un premier projet de texte pour la séance du 12 juillet.

Ce projet reprend strictement le périmètre de la négociation qu'il avait prévu au départ

Pour en savoir plus, voir communication fédérale sur le site du syndicat

Séance de négociation 21 septembre.

La CFDT a noté avec satisfaction l'intégration de plusieurs revendications ou demandes de modifications du projet d'accord étudiée lors de la séance précédente.

Au niveau de la prime de formateur interne à titre accessoire et de l'accompagnateur AFEST (Action de Formation En Situation de travail) la CFDT revendiquait une prime portée à 10 points sans limite de durée avec une mise en œuvre rétroactive au 1er janvier 2022 afin d'éviter tout effet report RMPP négatif sur l'année 2023.

Le nouveau projet d'accord prévoit une prime de 7 points par action de formation réalisé sans limite de durée. Il prévoit aussi une rétroactivité au 1er janvier 2022.

La CFDT a fait part en séance de sa satisfaction quant à l'intégration de deux de ces demandes.

Nous avons également rappelé notre revendication de porter la valorisation à 10 points par mois.

L'UCANSS nous a dit que le Comex ne souhaitait pas aller plus loin en raison de l'impact budgétaire.

Concernant le dispositif Pro-a, la CFDT avait demandé lors de la séance précédente une résolution des formations qui rentrent dans ce dispositif tout en dépassant 2 ans (Diplôme d'Etat d'infirmier, assistant de service sociale, d'éducateur spécialisé).

Nous avons fait remarquer que le CPF ne serait pas suffisant pour financer la troisième année et donc qu'il faudrait nécessairement un abondement de l'employeur par exemple via le plan de développement des compétences.

Pour finir, nous avons indiqué que nous jugerions sur pièce de la mise en œuvre de ces formations dans le cas où cet avenant venait à se mettre en place.

Le projet d'avenant sera soumis à signature entre le 4 et le 11 octobre.

La CFDT va maintenant se positionner prochainement et ne manquera pas de vous tenir informé de la décision prise.

COMPLEMENTAIRE SANTE : Le montant des cotisations en question !

Courant juin, dans le cadre de la Commission Paritaire de Pilotage (CPP) de la complémentaire Santé, nous avons été informés que le régime des frais de santé des actifs était déficitaire et a priori de manière structurelle.

Lors de la CPP du 7 juillet, la CFDT avait à se positionner, notamment sur le montant de la cotisation des actifs.

L'employeur a rejeté la possibilité d'une renégociation du PA Complémentaire Santé actuel demandé par les organisations syndicales.

La position des représentants des salariés a été de demander le report de la prise de décision concernant le régime des actifs et celui des anciens salariés à la réunion CPP de septembre dans la mesure où pourrait être communiqué une projection avec une éventuelle augmentation de la valeur du point et la transmission d'autres données manquantes à ce stade.

L'augmentation des cotisations des ayants droits non à charge a elle été votée avec effet au 1er septembre.

Une nouvelle réunion de la CPP aura lieu le 28 septembre, elle devra se pencher à nouveau sur l'équilibre du régime des actifs et sur celui des anciens salariés.

COG Ucanss : Avis favorable

La Confédération a sollicité la Fédération début juillet pour connaître notre positionnement sur la COG Ucanss.

Après échange avec les membres du comité des négociateurs, la CEF a décidé de donner un avis favorable à la signature de la CFDT avec l'intégration de plusieurs réserves (l'éco-responsabilité ne doit pas nuire aux conditions de travail des agents, vigilant sur la politique immobilière imposé dans le cadre des autres COG...).

Droit syndical : Un sujet épineux

Le fait que l'UNSA devienne représentative au sein de la convention collective des agents de direction (ADD) entraîne mécaniquement une diminution importante du droit syndical national pour les autres organisations syndicales et notamment pour la CFDT. Un point spécifique est prévu lors de ce BS à ce sujet.

Le 2 août l'arrêté de représentativité ADD est paru. Le 10 août, l'Ucanss nous a communiqué la nouvelle dotation en termes de droit syndical et les délais pour s'y conformer. La dotation est donc diminuée de 6 ETP auxquels s'ajoutent les 2,8 ETP à rendre dans le cadre de la cessation de l'accord de transition RSI. Le délai indiqué dans le courrier de l'Ucanss pour se mettre en conformité est le 31 décembre 2022. Est venu se rajouter le jugement totalement défavorable à la Fédération dans le conflit qui l'oppose au SNPDOS,,,

ALERTE DANS LES CAF et les CPAM :

La [CFDT](#) vous a alerté à de nombreuses reprises sur la situation au sein des Caisses d'Allocations Familiales qui s'est fortement dégradée ces dernières années et plus particulièrement depuis 18 mois, coïncidant avec la mise en place de la réforme des aides au logement.

Les salariés des Caf sont épuisés et cela ne peut plus durer !

La CFDT attend des mesures fortes en termes de recrutement et d'attractivité !

Des retards dans le traitements des dossiers : les assurés victimes de la perte d'effectifs dans les CPAM !



Déclaration [CFDT](#)
Instance Nationale de Concertation (INC)
Famille du 21 septembre 2022

La [CFDT](#) vous a alerté à de nombreuses reprises sur la situation au sein des Caisses d'Allocations Familiales qui s'est fortement dégradée ces dernières années et plus particulièrement depuis 18 mois, coïncidant avec la mise en place de la réforme des aides au logement.

Ainsi les Caf ont vécu la mise en place et l'intégration d'un très grand nombre de réformes et de modifications légales et/ou réglementaires, souvent dans des délais très restreints sans réelle analyse d'impact, notamment :

- Le nombre de bénéficiaires de prestations et donc de nouveaux allocataires (prime d'activité, aides au logement, recouvrement puis l'intermédiation des pensions alimentaires...)
- Le système informatique et ses évolutions corrélées (les modifications des applications informatiques de gestion des prestations et les nouvelles applications de dématérialisation de services aux allocataires)
- La charge de travail technique, cognitif et humain des techniciens et conseillers devant s'approprier eux-mêmes les nouveautés et expliquer pédagogiquement aux bénéficiaires le pourquoi des modifications qu'ils subissent

Aujourd'hui, peut-on faire le constat d'une amélioration de la situation. La réponse est malheureusement négative.

Les retards dans le traitement des dossiers des allocataires atteignent de tristes records et des anomalies considérables sont toujours constatées sur les dossiers. Cela est entre autres, la conséquence du nouveau système d'information qui n'a pas permis d'obtenir une satisfaction à 100 % et provoque des incohérences liées aux deux systèmes d'information parallèles.

Tout cela provoque des tensions et de l'agressivité parmi la population que les salariés des Caf servent et entraîne des incivilités envers le personnel des accueils physiques comme téléphonique.

Pour exemple, récemment au sein de la Caf de la Somme et de la Caf du Nord des droits d'alerte avec droit de retrait du personnel ont été mis en place par les représentants du personnel à la suite d'actes de violences physiques d'assurés à l'accueil. Des remontés de nos équipes syndicales [CFDT](#) font part également d'une augmentation des incivilités au niveau des plateformes téléphoniques.

Et pourtant, il est aussi capital que tous les allocataires qui le souhaitent ainsi que ceux qui sont un peu plus éloignés du numérique trouvent les réponses aux questions qu'ils se posent que ce soit au téléphone, que ce soit à l'accueil des Caf. La réponse téléphonique doit être optimale pour permettre à chacun de bénéficier de son juste droit. Et quand les allocataires préfèrent se déplacer, il faut pouvoir les accueillir, les écouter et les renseigner.

L'équilibre charges/ressources n'est pas au rendez-vous, c'est une triste certitude. Les heures supplémentaires qui deviennent dans de nombreux organismes un mode de fonctionnement ordinaire, ne permettent même plus de masquer le manque d'effectif !

Les salariés des Caf sont épuisés et cela ne peut plus durer !

Alerte dans les caisses de retraite de la sécurité sociale

par PARTOUCHE-COLOMAR DAVID | Jul 18, 2022 | Sécurité sociale | 0 commentaires



Des retards dans le traitement des dossiers, ce sont les retraités et futurs retraités qui trinquent !

Secteur Mutualité :

DIALOGUE SOCIAL DE BRANCHE :

Les conditions de reprise du dialogue social était le sujet majeur de la CPPNI du 17/05/2022.

Les employeurs nous ont fait les propositions suivantes :

- Laisser de côté le travail sur les classifications menées depuis 2 ans qui est l'un des principaux sujets de blocage du dialogue social dû à des visions diamétralement opposées entre les employeurs et les organisations syndicales.
- - Mettre en place une médiation

Pour mémoire, ce travail commencé depuis 2 ans serait donc mis de côté pour passer directement à un travail sur une nouvelle grille des salaires.

En revanche, les employeurs sont toujours dans l'incapacité de nous fournir une enveloppe avec le coût global.

Pour l'ANEM, ce chiffrage est impossible à effectuer et ceux-ci ne comprennent pas l'enjeu de cette information dans la négociation.

Concernant la médiation, la CFDT avait proposé que le ministère du Travail puisse intervenir de façon neutre afin de réexpliquer les tenants et les aboutissants d'une négociation de branche.

Les employeurs ont souhaité connaître nos motivations sur l'intervention de la DGT.

S'en suis un échange entre OS avec des rappels de la situation d'autres branches et du fait que le salaire minimum en Mutualité est en dessous du SMIC pour 2 niveaux au moins.

Après une suspension de séance, l'intersyndicale fait une déclaration où il est demandé que le déblocage du dialogue social en répondant à nos revendications salariales (augmentation des RMAG). Il est également rappelé aux employeurs que les OS peuvent saisir de façon unilatérale la DGT mais dans un souci d'agir paritairement, il est proposé à ces derniers de s'associer à cette démarche syndicale.

Les employeurs demandent une suspension de séance mais à leur retour, ils estiment qu'on n'a pas su saisir notre chance quand ils nous avaient proposé que la médiation soit faite par un cabinet extérieur (la chambre professionnelle de la médiation et de la négociation) et non la DGT car ils n'y sont pas favorables ; ils refusent tout simplement la démarche paritaire.

Sur ces propos, ne trouvant pas d'issues, la séance est levée.

Lors de la CPPNI du 09/06/2022, l'ANEM est revenue vers nous après leur CA du mois de mai en nous parlant de 3 constats posés par l'instance :

- Le timing n'est plus au rdv
- La saisine de la DGT est un risque pour la branche
- Ils ne saisissent pas le sens de cette demande

Le CA en conclut qu'il n'y aura pas d'accord sur le sujet mais souhaite un dialogue social apaisé sans aucune autre solution ou explication apportée.

L'ANEM nous fait une fois de plus la leçon en nous rappelant que la CPPNI est une instance qui a des responsabilités vis-à-vis des entreprises et des salariés, les contrats de prévoyance, les fonds de formations bloqués...

L'intersyndicale demande une suspension de séance et au retour, il est décidé d'invertir l'ordre du jour et de passer en premier lieu l'accord sur le complément de salaire des personnels socio-éducatifs.

Lors de la CPPNI du 09/06/2022, l'ANEM est revenue vers nous après leur CA du mois de mai en nous parlant de 3 constats posés par l'instance :

- Le timing n'est plus au rdv
- La saisine de la DGT est un risque pour la branche
- Ils ne saisissent pas le sens de cette demande

Le CA en conclut qu'il n'y aura pas d'accord sur le sujet mais souhaite un dialogue social apaisé sans aucune autre solution ou explication apportée.

L'ANEM nous fait une fois de plus la leçon en nous rappelant que la CPPNI est une instance qui a des responsabilités vis-à-vis des entreprises et des salariés, les contrats de prévoyance, les fonds de formations bloqués...

L'intersyndicale demande une suspension de séance et au retour, il est décidé d'invertir l'ordre du jour et de passer en premier lieu l'accord sur le complément de salaire des personnels socio-éducatifs.

La discussion s'engage sur la nécessité de présenter un bilan annuel au CSE dans chaque entreprise concernant l'utilisation des fonds publics et également si des financements externes sont fléchés ou des métiers hors décrets sont financés.

Il est proposé en fin de palabre que la CFDT fasse une proposition de formulation qui conviennent à tous.

La proposition étant faite la semaine suivante et acceptée par l'ANEM, l'accord a été signé par toutes les OS sauf la CGT.

Concernant la répartition des fonds de formation, nous avons enfin trouvé un accord qui consiste à acter une répartition à 50-50 effet report inclus.

La prévoyance n'a pas été abordé puisque l'intersyndicale a interrompu les discussions pour donner suite au refus de l'ANEM de se joindre à la saisine de la DGT.

GROUPE VYV

Malgré les deux réunions de négociation concernant la négociation de contrat santé du groupe VYV, la CFDT n'a pas réussi à ce que les négociateurs du groupe changent leur fusil d'épaule.

De ce fait, les fiches entités, comparant l'existant et la proposition transmises, pendant la période estivale, démontrent que le reste à charge en termes de cotisations pour les salariés est situé entre 5€ (soit 40% d'augmentation) pour un salarié seul et jusqu'à 25€ pour un salarié marié avec deux enfants (soit 22% d'augmentation).

Seules quelques entités comme la MGEN arrivent à baisser de 3€ la cotisation pour un salarié seul mais pas pour les autres compositions familiales.

Le gain de pouvoir d'achat n'est donc pas au rendez-vous des attentes des salariés et très loin des promesses des employeurs

Secteur RCIP :

Pouvoir d'achat et augmentation des salaires : priorités absolues !

Personne ne peut y échapper, plus personne ne peut se permettre de temporiser, la question des salaires et du pouvoir d'achat en cette rentrée est prioritaire.

La [CFDT](#) qui ne cesse de relayer la colère des salariés, entend obtenir des résultats concrets, forts et rapides. Et ce, à tous les niveaux de la négociation. En premier lieu, nous exigeons l'ouverture immédiate de toutes les négociations d'entreprises sur les salaires. Nous le savons, c'est bien dans les GPS que l'on trouve les marges de manœuvre immédiates.

.../...

Nous avertissons une nouvelle fois tous les partenaires sociaux de la branche la branche doit vivre et pour cela elle doit montrer sa capacité à s'adapter aux évolutions de la société, elle a donc le devoir d'aboutir sur la classification et les salaires, et être ambitieuse sur d'autres accords

.../...

Nous sommes donc sur tous les fronts, nous serons de tous les combats, nous voulons des résultats concrets !

Recouvrement des cotisations / transfert vers l'URSSAF

Officiellement toujours au 1^{er} janvier 2023

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETÉ INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE

Décret n° 2022-1220 du 9 septembre 2022 modifiant le décret n° 2019-949 du 10 septembre 2019 portant création d'une mission interministérielle, dénommée « France Recouvrement », chargée du pilotage de la réforme du recouvrement fiscal et social

NOR : ECOP2219790D

***Publics concernés :** services de l'Etat ; organismes de sécurité sociale ; ensemble des acteurs concernés par le recouvrement de recettes publiques.*

***Objet :** prolongation de la durée d'activité de la mission interministérielle « France Recouvrement ».*

***Entrée en vigueur :** le texte entre en vigueur le lendemain de sa publication.*

***Notice :** le texte a pour objet de prolonger jusqu'au 31 décembre 2023 l'activité de la mission interministérielle « France Recouvrement », placée auprès des ministres chargés du budget et de la sécurité sociale, qui est chargée d'assurer le pilotage et la coordination des travaux liés à la réforme du recouvrement fiscal et social, en lien notamment avec l'ensemble des acteurs concernés par le recouvrement de recettes publiques.*

***Références :** le décret et le texte modifié par le décret, dans sa rédaction résultant de cette modification, peuvent être consultés sur le site Légifrance (<https://www.legifrance.gouv.fr>).*

Les enquêtes CFDT :

[RCIP] Agissons pour une mobilité durable

par PARTOUCHE-COLOMAR DAVID | Sep 21, 2022 | RCIP | 0 commentaires



Enquête Flash :
Parlons mobilités durables !
Cerner les attentes des
travailleurs
Construire un cahier
revendicatif
Pratiques syndicales
mobilités durables :
Points clés pour passer de
la démarche d'enquête à la
négociation d'un plan de
mobilités durables.

Pratiques syndicales : du questionnaire... à la négociation d'un accord
mobilités durables

Le questionnaire qui vous est proposé (annexe 1) peut être utilisé sous format papier ou numérique selon les possibilités qui sont offertes par l'entreprise ou l'administration.

Quel que soit le format utilisé, c'est l'occasion d'aller à la rencontre des travailleurs et d'échanger avec eux sur des thèmes variés qui vont de la protection de l'environnement et de l'action sur le climat au pouvoir d'achat en passant par le QVT (Séjour/trafic par exemple), la santé au travail (mobilités actives, qualité de l'air) et l'organisation du travail. Ce questionnaire peut servir de support à des débats sur les lieux de travail, à des réunions d'échange avec les salariés, par exemple dans le cadre de " Au travail pour le climat ".

Les informations recueillies et l'analyse des réponses au questionnaire donneront de la matière pour construire des revendications à porter lors de négociations. Ces éléments pourront également servir à l'élaboration du projet syndical en vue des élections professionnelles, en proximité avec les travailleurs. C'est aussi un moyen de lancer des discussions avec l'employeur sur le sujet plus global de la transition écologique juste dans l'entreprise/administration.

Négocier un accord de mobilités durables permet d'agir sur la transition écologique juste. Il permet de répondre à de nombreuses attentes des travailleurs et peut contribuer à augmenter le nombre d'adhérents de la section CFDT.

Méthode de négociation d'un accord mobilités durables

Établir un état des lieux :

- Appuyer sur un questionnaire,
- reprendre des accords déjà existants dans l'entreprise ou l'administration,
- informer des mobilités de transport en commun existantes, plan de mobilité élaboré par le territoire

- analyser, selon la taille de l'entreprise, les documents de la BCEI (comme le Bepes (Bilan des émissions de gaz à effet de serre), la DPE (Déclaration de performance environnementale)...

Construire un cahier revendicatif à partir des informations recueillies lors de l'état des lieux et dans lequel on doit mentionner des thèmes comme :

- Voies alternatives, aides financières - mise en place d'un forfait mobilité durable (FMD) pour accompagner financièrement les salariés,
- Aménagement de l'environnement de travail - création d'espaces et d'infrastructures pour favoriser les mobilités durables (parkings sécurisés, vélos, vestiaires, douches, etc.), création de places de stationnement réservées au covoiturage, création de bornes de recharge pour les vélos/voitures/voitures électriques et/ou les voitures électriques,
- Organisation du travail - privilégier certains horaires à distance, changement de la flotte des véhicules de société par des véhicules propres, limitation et moyens des déplacements professionnels, modification des plages horaires, mise en place d'un accord de télétravail, proposer des tarifs liés.

Questionnaire dialogue social et transition écologique

Quelles pratiques pour le dialogue social sur la question de la transition écologique ?

Appel à diffusion d'un questionnaire auprès des élus et mandatés CFDT pour une étude IRES sur le dialogue social et la transition écologique.

La CFDT a commandé via l'IRES (voir l'encadré ci-dessous*) une étude sur le thème : « Quelles pratiques pour le dialogue social sur la question de la transition écologique ? ».

Il s'agit d'explorer la manière dont les entreprises (donc les employeurs d'une part, les travailleurs et leurs représentants d'autre part) prennent en compte les enjeux de transition écologique à travers le dialogue social. Le but de cette étude est de faire un état des lieux des moyens et des leviers qui existent, dans le cadre du dialogue social, pour engager la transition nécessaire dans les entreprises et d'en tirer des préconisations en termes de pratiques.

Cette étude, menée par Syndex, s'appuiera notamment sur un questionnaire auprès des élus et mandatés CFDT.

Pour que l'étude soit solide et les analyses de qualité, il faut que de nombreux militants répondent à ce questionnaire, court et rapide (5 minutes).

Ainsi, nous vous remercions de répondre au questionnaire ouvert du 20 septembre au 20 octobre 2022.

.../...

Enquête Flash



CADRES ET MANAGERS CONDITIONS DE TRAVAIL ET QVT



La fédération Protection Sociale Travail emploi lance une grande enquête à destination des cadres et managers.

De quoi s'agit-il ?

Depuis 2020, les conditions de travail et la qualité de vie au travail des cadres et managers ont été bousculées par la mise en place de nouvelles organisations du travail (télétravail, management à distance) et une augmentation continue de la charge de travail. La CFDT souhaite identifier votre perception de l'impact de ces évolutions.

Comment et quand participer à l'enquête ?

Vous pourrez également participer à des réunions de présentation des résultats organisées par vos représentants CFDT.



L'enquête est anonyme et comporte vingt à trente questions. Elle est ouverte à tous les cadres et managers. C'est l'occasion de faire entendre votre voix sur votre qualité de vie au travail.

A quoi ça va servir ?

A partir des résultats, un travail d'analyse sera fait par secteur d'activité afin d'identifier les revendications qui seront portées par la CFDT au local comme au national sur le champ de la QVT et des conditions de travail des cadres.

Comment accéder aux résultats de l'enquête ?

Il vous suffira de l'indiquer à la fin de l'enquête ou d'en faire la demande au délégué syndical qui vous a contacté pour l'enquête ou d'adresser un message à la fédération CFDT PSTE via les coordonnées suivantes :

cadres@pste.cfdt.fr

à l'intention de D. Taupin ou B. Billey

Vous pourrez également participer à des réunions de présentation des résultats organisées par vos représentants CFDT.



[CFDT] Cadres et managers : conditions de travail et QVT

par PARTOUCHE-COLOMAR DAVID | Sep 22, 2022 | CFDT | 0 commentaires

ENQUÊTE CFDT



Cadres & Managers

La fédération Protection Sociale Travail emploi lance une grande enquête à destination des cadres et managers entre septembre et fin novembre !

Actualités des sections syndicales : EP, AG, etc :

MH

Une militante ayant été inscrite en liste d'attente pour une formation AFETE a fait savoir qu'elle n'acceptait pas ce statut de mise en attente et qu'elle ne s'inscrirait plus aux formations CFDT.

Une situation compliquée à la suite de la dénonciation d'un salarié qui aurait fraudé par 2 élus, rendu public par la RH. Au niveau national la CFDT a fait savoir qu'elle se désolidarisait de cette action, elle réfléchi actuellement à un communiqué national en lien avec la fédération PSTE.

La section recherche actuellement à constituer les futures listes électorales mais les adhérents ne s'impliquent pas et ce dernier évènement de dénonciation n'aide pas à les motiver.

AG2R

De plus en plus de licenciement pour fraude sont observés parfois pour des petites sommes. Outre la fraude qui ne peut être cautionnée cela amène à se poser des questions sur les motivations financières / pouvoir d'achat des salariés.

De plus en plus de pression sur le secteur du commercial avec de nombreux départs volontaires, démissions, ruptures conventionnelles.

Une réorganisation de l'Action Sociale fait craindre une perte d'autonomie sur les aides apportées en région et le rôle des administrateurs.

Mise en place du Flex Office programmée sur le site Marseillais « Prado » avec fermeture du site de la joliette « Balthazar » et probablement la fermeture du site de « Cantini », agence commerciale.

MUTUALITE FRANCAISE

Refus de pratiquer des augmentations de salaire mais la direction accepterait de mettre en place une prime défiscalisée de 1200€ et d'augmenter la valeur faciale des tickets restaurant.

CAF 83

Beaucoup d'embauches d'intérimaires sont constatés

Les travailleurs sociaux sont exclus du Ségur de la santé et le groupe de travail n'a pas encore été mis en place.

CAF 84

Déménagement pour réduire à 1 site les 3 sites actuels.

Négociation en cours d'un forfait mobilité durable.

Télétravail 3 jours par semaines.

De nombreux arrêts de travail et burn out sont constatés, les salariés n'arrivent plus à suivre entre la charge de travail et les évolutions.

Une grande réunion de section post élections professionnelles a permis de définir la feuille de route des élus et militants.

CAF 13

Malgré une représentativité de 15% aux dernières élections, la section syndicale est très peu active. Tout repose sur le DS qui se retrouve bien seul dans l'implication syndicale des adhérents et militants.

CPAM 83

La section se focalise sur la campagne électorale, les élections sont aux mois de juin. Une AG a été organisée avec la présence du syndicat pour mobiliser les adhérents et les militants.

La section multiplie les tournées syndicales pour aller à la rencontre des salariés.

De nombreuses incivilités sont subies par les salariés, les conditions de travail se dégradent fortement et les arrêts de travail augmentent.

Le pouvoir d'achat des salariés dégringole impactant fortement leur motivation.

Fin du télétravail sur 5 jours et reprise sur une durée de 3 jours.

CPAM 13

La section qui a porté la campagne électorale à bras le corps organisant de nombreuses réunions avec les salariés est déçu du résultat des votes qui ne permette pas à la CFDT d'être représentative et renforce celle de FO.

La montée des incivilités est aussi constatée, de plus en plus de démissions et une forte dégradation des conditions de travail.

CPAM 04

Campagne électorale en cours, élections en novembre

CCSS 05

La CFDT n'a plus de militant

UGECAM PACA

Les élections sont prévues en avril 2023 / préparation des listes électorales en cours

Une réunion avec le PS 06 et la fédération PSTE a eu lieu pour les organiser.

Le PS 13 demande une implication du DSC sur toute la région et non limité au département 06.

Dates importantes à retenir :

- ✓ Réunion des délégués syndicaux le vendredi 14 octobre
- ✓ Contrôle des comptes du syndicat le vendredi 4 novembre
- ✓ Bureau syndical le jeudi 17 novembre
- ✓ Conseil syndical le vendredi 9 décembre

Fin du bureau syndical
